



ESPACE ETHIQUE HOSPITALIER
ET UNIVERSITAIRE DE LILLE

Responsabilité ou obéissance, envers qui, envers quoi ?

Texte de la conférence d'ouverture de la journée de l'espace éthique de Lille : « Pandémie : responsabilité ou obéissance » (23 novembre 2021)

Stéphane Zygart, PhD

1. Peut-on être complètement responsable ?	4
2. En quoi ne peut-on pas seulement obéir ?.....	6
3. Temps de crise : caractère conjoint de ces deux normes et conditions pratiques de l'obéissance	9
4. Étroitesse et conditions de l'obéissance et de la responsabilité	11
5. Quels autres repères que l'obéissance et la responsabilité pour lutter contre les crises ?.....	14

Les idées d'obéissance et de responsabilité nous sont familières, la seconde de ces idées surtout. La responsabilité, individuelle ou collective, est une valeur cardinale qui alimente toutes nos actions, beaucoup de nos doutes et de nos jugements. Il faut être responsable, prendre ses responsabilités, se responsabiliser.

Nous prêtons peut-être moins d'attention à la notion d'obéissance, qui semble avant tout liée aux lois que nous devons respecter, et éventuellement liée à l'éducation, au travers de l'obéissance des enfants. Mais les périodes de crise plus ou moins aiguës, comme celle de la pandémie de Covid19, nous amènent systématiquement à nous soucier, à nouveau, de cette idée d'obéissance. Faut-il obéir, à quoi, à qui, comment, jusqu'où, lorsque nous sommes toutes et tous exposés à un danger grave qui implique une réponse ferme et coordonnée ? Les questions de l'utilité voire de la nécessité de l'obéissance se posent alors, à l'égard des risques qu'il y a à mal obéir, à trop obéir, ou à obéir à ce qu'il faudrait refuser.

Cette dernière crainte vient aussi de notre histoire récente. Les différentes crises, catastrophes et dictatures politiques que nous avons traversées au XXème siècle nous ont rendu méfiants à l'égard de l'obéissance. L'exemple des fonctionnaires obéissants des régimes totalitaires ou dictatoriaux nous hante. Nous ne cessons de méditer sur le cas de Eichmann qui, de son bureau, a envoyé des milliers de personnes à la mort, et à partir duquel Arendt a proposé le concept, fort discuté, de « banalité du mal » (*Eichmann à Jérusalem*). Les différentes formes de résistance pendant la Seconde Guerre mondiale sont constamment remémorées, comme autant de repères moraux et politiques. Mais le refus de combattre de certains combattants pendant la Première Guerre mondiale fait beaucoup plus débat et, d'une manière générale, nous sommes loin d'avoir relégué la valeur et la pratique de l'obéissance aux oubliettes.

Cela fait en réalité longtemps que celle-ci nous pose problème, de manière systématique. Le *Discours de la servitude volontaire ou le Contr'un* de La Boétie date de 1576, et s'affronte au mystère qu'est l'obéissance de la multitude à un seul. Pourquoi l'obéissance ne paraît-elle pas suivre les règles du nombre ou de la rationalité ? Pourquoi semble-t-elle en principe aussi facile à renverser, bien qu'elle le soit si diversement dans les faits et dans l'histoire, et qu'elle nous semble, encore une fois, souvent requise et nécessaire ?

Si problème il y a, il porte aussi sur l'articulation de l'obéissance et la responsabilité, sur leur hétérogénéité éventuelle comme sur la possibilité que l'une disparaisse entièrement au profit de l'autre. Il n'est pas sûr du tout que nous désobéissions toujours au nom d'une responsabilité supérieure et impérieuse - les enfants nous le rappellent - ou qu'inversement l'obéissance la plus forte s'appuie sur la responsabilisation. Les nettoyeurs de la centrale nucléaire de Tchernobyl qui, en 1986, ont sacrifié leurs vies pour empêcher une catastrophe plus grande encore que celle qui avait eu lieu n'ont-ils fait que prendre leurs responsabilités ? Ont-ils obéi à certaines valeurs, à certains ordres, ou indissociablement aux deux ? Ont-ils continué à obéir par responsabilité ? Sont-ils restés responsables par obéissance ?

Les questions possibles donnent le tournis. Elles rendent vite les choses confuses, obscures et incompréhensibles. Une des explications en est sans doute, d'abord, que l'obéissance et la responsabilité sont toujours mêlées et ne s'opposent pas. Il n'y a pas d'un côté les individus libres, de l'autre les règles contraignantes. Il y a un rapport dont il faut comprendre les variations, par exemple dans les différentes formes de désobéissance : fainéanter n'est pas forcément résister, saboter n'est pas manifester sans autorisation.

Deuxièmement, on a sans doute tort de voir de l'obéissance et de la responsabilité partout. Lire un livre ou faire de la cuisine, est-ce obéir ou est-ce être responsable ? Il faut se demander si l'obéissance et la responsabilité ne sont pas des repères éthiques et politiques limités. Ce n'est pas du tout leur ôter

leur importance et leur valeur que de l'envisager. C'est d'abord les défendre, en leur donnant une signification peut-être restreinte, mais assurée, tout en pointant d'autres dangers qu'ils ne permettent pas de combattre efficacement.

Obéissance et responsabilité n'ont-elles pas, en ce sens, leurs conditions ? Peut-on obéir ou être responsable dans la chaos, la débandade, la solitude ou les injonctions contradictoires ? Il faut envisager qu'elles ne sont peut-être pas le tout de la vie collective et individuelle. Il y a peut-être un danger de le croire, qu'il faut essayer de cerner. Dans les crises et en dehors des crises, n'y a-t-il pas d'autres normes ? Ne faut-il pas essayer d'élaborer des conditions d'existence collectives qui nous sortent des crises, de leur répétition, voire de leur paradoxale permanence. Elles nous condamnent peut-être à un dilemme aussi limité que factice, celui où nous ne pourrions que choisir entre la responsabilité et l'obéissance.

Pour éclaircir un peu les différentes combinaisons possibles entre ces dernières, leurs limites et dangers éthiques et politiques, on procédera en cinq temps enchaînés les uns aux autres.

- En quoi ne peut-on pas être totalement responsable (la responsabilité individuelle intégrale est un mythe) ?
- En quoi ne peut-on pas non plus être absolument obéissant (l'obligation d'obéir est également un mythe) ?
- En quoi y a-t-il toujours un mélange entre responsabilité et obéissance dont les situations de crise exacerbent les tensions ou l'instabilité, et au sujet duquel les différentes figures de la désobéissance montrent l'extrême importance des conditions dans lesquelles nous nous trouvons ?
- En quoi, par conséquent, ne peut-on obéir et être responsable qu'à certaines conditions et dans certaines situations ?
- En quoi, dès lors, la vie politique et collective ne repose t-elle pas seulement sur l'obéissance et la responsabilité, dont l'importance est symptomatique des situations de crise, situations que l'on peut juger indésirables ?

1. Peut-on être complètement responsable ?

Peut-on tout porter sur ses épaules, au point d'être entièrement responsable, c'est-à-dire être le seul coupable (la plupart du temps) ou le seul vainqueur (parfois), qui ne soit rien à personne ? Nous pensons assez facilement que la première possibilité peut être vraie dans certains cas, au point de susciter la malédiction des coupables ; la seconde possibilité nous semble en revanche beaucoup plus improbable, car on sait bien que l'on ne construit rien de bon sans moyens, c'est-à-dire tout seul. Ces opinions contradictoires montrent à quel point la question de la responsabilité est piégée, chargée de droit, de morale, et aussi de métaphysique.

Le terme de « responsabilité » vient de « répondre » et possède une signification identique. Celui ou celle qui est responsable d'un acte, c'est celui ou celle qui en répond, c'est-à-dire qui a la réponse au sujet de ses motifs et de son bien-fondé. La même signification anime l'acte de « répondre de quelqu'un » : on a alors confiance en une personne de telle sorte qu'on croie pouvoir, *a priori*, justifier et expliquer tout ce qu'elle va faire.

Cette simple analyse lexicale indique que la responsabilité est une notion qui est avant tout juridique et morale. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, elle ne se confond pas, ainsi, tout à fait avec la notion de liberté. Être libre peut vouloir dire faire n'importe quoi, n'importe quand, n'importe comment. Être responsable est tout à l'inverse: c'est agir comme il faut, rationnellement. On peut être libre et complètement irresponsable. Ce serait même, peut-être, parce que nous sommes libres que nous pouvons être irresponsables.

En d'autres termes, s'interroger sur la responsabilité n'est pas s'intéresser à la liberté, mais à l'origine d'une action ou d'un événement - de telle sorte que nous pouvons dire, sans choquer et sans absurdité, que « la chute d'un mur est responsable de la mort d'un individu ». La responsabilité porte sur les imputations causales, sur ce qui a provoqué quelque chose.

Les problèmes posés par la responsabilité sont, pour cette raison, toujours liés à la détermination de l'étendue des responsabilités, qu'on essaie de fixer pour des motifs juridiques et moraux. Ce n'est pas un hasard si l'une des premières réflexions systématiques sur ce que nous appelons « responsabilité » se trouve dans un livre d'éthique, *L'éthique à Nicomaque*. Les principaux points de repères pour juger de la responsabilité et même des degrés de responsabilité sont toujours les nôtres. La personne a-t-elle réfléchi avant d'agir ? Avait-elle effectivement les moyens de mener à bien, par son habileté et ses techniques, l'action qu'elle projetait ? Avait-elle bien fait attention aux circonstances particulières de son action ? Pouvait-elle en contrôler les suites immédiates ? Réflexion préalable, proportionnalité aux compétences, adaptation au cas, contrôle des suites : autant d'aspects de nos actes qui déterminent notre responsabilité, aujourd'hui comme du temps d'Aristote, d'autant plus si

nous échouons - autant de perspectives sur les actes qui nous permettent aussi, d'ailleurs, de décrire l'art médical. À chacune de ces étapes, la négligence peut être soulignée et la culpabilité prononcée.

Inversement, et c'est crucial, ces mêmes étapes peuvent pointer autant de limites à notre responsabilité. Nous ne sommes pas responsables si nous n'étions pas en état de réfléchir (folie), si la situation était singulière sans protocole adapté ou connu (catastrophe), si elle nous a échappé par surprise ou par force (imprévisible et incontrôlable). La responsabilité des individus peut-être, comme celle de certaines entreprises, limitée, et c'est tout l'enjeu des procès que d'essayer de fixer des limites ou de responsabiliser les personnes.

Il y a là quelque chose de profondément paradoxal, qui relève de la métaphysique, ou qu'on pourrait trouver métaphysique. Nous posons à la fois que les personnes sont à l'origine de leurs actes - donc responsables - mais que certaines causes peuvent faire que leurs actes leur échappent, y compris dès le début - ce qui exonère des responsabilités. Mais pourquoi donc serions-nous dans certains cas indépendants de ce qui nous entoure - responsabilité - et dans d'autres cas soumis à tout un ensemble de causes qui déterminent nos actes - irresponsabilité - ?

D'une manière générale, ce problème de notre responsabilité *relative* n'a sans doute pas de solution. Mais il est résolu au cas par cas par des modèles sociaux ou professionnels de l'action grâce auxquels nous pouvons juger si celle-ci a été « menée dans les règles de l'art » ou « suivant les bonnes pratiques ». C'est pourquoi des collègues experts, des pairs sont souvent amenés à la barre des procès : l'issue de ceux-ci ne dépend pas d'une métaphysique de la liberté, mais d'une conformité à des modèles collectifs de l'action. On est coupable d'irresponsabilité si l'on n'a pas suivi certaines règles qu'on aurait dû suivre. On est coupable d'irresponsabilité, en d'autres termes, si l'on n'a pas obéi à certaines règles. Il n'y a pas, au fond, de jugement en responsabilité sans jugement sur l'obéissance, à certaines valeurs et procédures qu'il faut suivre.

Ce n'est pas un détail ; ces modélisations ne sont pas un adjuvant à des conceptions plus essentielles sur la liberté. Elles indiquent que les problèmes de responsabilité ne se posent jamais, en réalité, à cause de l'autonomie des personnes. Tout au contraire, ces problèmes inscrivent les personnes dans des modèles sociaux d'une part, dans des relations d'interdépendance et de subordination d'autre part. Si être responsable, c'est devoir répondre de ses actes, cela signifie que quelqu'un ou quelque chose de supérieur à nous peut nous poser des questions au sujet de nos actes et que nous devons y répondre. Nous n'avons de responsabilité que devant un supérieur auquel nous devons rendre des comptes, au nom de valeurs et de manières de faire que nous aurions dû mettre en œuvre.

La distinction politique que l'on doit opérer, sur ces bases, entre la souveraineté et la responsabilité est à la fois éclairante et importante. Le souverain, qu'il s'agisse d'un monarque ou d'un peuple, n'a

de réponse impérative à donner à personne, il peut faire les règles comme il peut les défaire et il n'y obéit donc pas. Ce n'est pas le cas des responsables, aussi haut placés qu'ils soient, qui appartiennent à une hiérarchie à laquelle ils doivent obéir tout comme à certains modèles, ce dont on juge après-coup.

2. En quoi ne peut-on pas seulement obéir ?

Est-ce à dire que nous ne pourrions qu'obéir ? La réponse à cette question est également négative, en étant peut-être plus simple à établir.

Si « responsabilité » vient de « répondre », « obéissance » vient du latin « audire », écouter. Celui ou celle qui obéit, c'est celui ou celle qui écoute l'ordre ou le conseil qu'on lui donne, et qui s'y conforme.

On peut ensuite essayer de distinguer différentes formes d'obéissance, en fonction des motifs - ou des explications possibles - de celle-ci. L'obéissance peut, par exemple, nous paraître plus ou moins rationnelle ou irrationnelle, comme peuvent l'être par exemple celles de l'élève et celles de l'endoctriné. On peut aussi distinguer celles qui seraient plutôt passives (par soumission envers un pouvoir contre lequel il n'y aurait rien à faire, par conformisme envers un pouvoir contre lequel on ne ferait rien) des obéissances qui seraient plutôt actives (par consentement à un contrat par exemple, ou par un devoir que l'on partagerait).

Mais ces distinctions sont toujours fragiles, qu'elles soient tantôt psychologisantes (où le problème serait de faire la part de la soumission et du conformisme), ou tantôt juridiques et morales (où le problème est de ne pas se réfugier dans le formalisme, car on peut avoir été forcé de signer un contrat ou accomplir un devoir par calcul personnel). D'une manière générale, toutes les distinctions que l'on peut proposer pour distinguer les bonnes des mauvaises obéissances sont fragiles face aux cas particuliers, dans la mesure où il est très difficile de remonter d'un acte à ses motifs. Les analyses psychologiques ou subjectives de l'obéissance restent au cas par cas fatalement hypothétiques, et les modélisations générales de ce type également.

Cependant, ce type d'hypothèses au sujet de l'obéissance indique un point qui leur est commun, à partir duquel elles sont toutes construites. Toutes les formes supposées d'obéissance reposent sur un rapport à la loi qui est toujours présent, mais variable, et dont on suppose *qu'il ne pouvait pas ne pas avoir lieu en tant que rapport*. On peut appliquer systématiquement une règle parce que c'est une règle ou la rejeter pour la même raison, l'appliquer de façon réfléchie ou bien la refuser après y avoir réfléchi. Mais la base des questions posées par l'obéissance est qu'on ne peut être indifférent à une règle à partir du moment où l'on en a pris connaissance. On applique une règle ou on ne l'applique

pas et, si on subordonne cette règle à d'autres règles, alors ce sont ces autres règles que l'on applique, auxquelles on obéit, et qui déterminent le rapport à la règle initiale. Autrement dit, l'indifférence à une règle, comme résultat, n'implique nullement l'indifférence à cette règle et aux autres règles comme origine de ce résultat. De règle en règle, entre les règles mais toujours avec elles, c'est en ce sens que l'on peut parler d'un art de l'obéissance, car l'obéissance n'est pas un automatisme, dans la mesure où elle suppose un rapport aux règles; éventuellement plurielles.

C'est à cause de ce rapport permanent aux règles que l'on peut retrouver de la responsabilité dans toute obéissance : on choisit toujours d'obéir.

Cette réponse ne fait toutefois que reculer les questions. Pourquoi choisit-on d'obéir ? En d'autres termes, pourquoi peut-on obéir de façon responsable, ou mettre en œuvre sa responsabilité de telle sorte qu'il s'agisse aussi d'une obéissance ? Une des raisons en est la méconnaissance ou l'ignorance que l'on a au sujet des situations dans lesquelles nous nous trouvons, qui accompagnent tous nos actes et qui sont peut-être la principale raison de l'entremêlement permanent de l'obéissance et de la responsabilité. On choisit toujours d'obéir parce que notre compréhension des choses est limitée et que nous avons conscience de cette limite. C'est le cas de qui obéit parce qu'il a la foi. C'est aussi le cas de qui arrive en cours d'opération médicale pour aider, et qui fait ce qu'on lui demande faute d'avoir toutes les informations. C'est également le cas de qui obéit à un ordre avec lequel il n'est pas d'accord, mais au sujet duquel un doute est possible ou qui conserve malgré tout une certaine pertinence, ou encore et enfin, le cas de qui obéit à un ordre avec lequel il n'est pas du tout d'accord sans pourtant savoir comment s'y prendre pour agir efficacement sans désobéir. L'obéissance repose alors sur la méconnaissance des moyens d'une désobéissance ou des conséquences de cette désobéissance.

Dire pour ces raisons qu'il y aurait toujours de la responsabilité dans l'obéissance parce qu'il y aurait toujours dans nos actions un rapport à des règles, et de l'obéissance dans la responsabilité parce que nous serions toujours en situation de méconnaissance relative, semble toutefois un peu rapide. D'un côté, c'est prêter beaucoup à l'obéissance, en la posant comme question permanente corrélative de nos limites personnelles. Ne faudrait-il pas alors toujours obéir, puisqu'on ne sait jamais tout ? Mais à qui ou à quoi, alors que nulle personne ne semble jamais tout savoir ? Ce type de question est au fondement des réflexions sur la pastorale chrétienne. D'un autre côté, on fait alors de la responsabilité une possibilité tout aussi constante, dans la mesure où il nous est toujours possible d'en savoir plus. On pourrait donc toujours éviter d'obéir, du moins aveuglément. Ce type d'idéal de l'obéissance responsable se trouve par exemple dans les écrits d'Aristote. La meilleure obéissance serait celle que l'on accomplit par accord rationnel avec les ordres de celui qui commande. Mais que reste-t-il alors des relations de commandement, si l'on n'obéit qu'à ce qu'on n'aurait commandé soi-même ?

Ces problèmes, que l'on trouvera peut-être étranges et extrêmes, ont plusieurs mérites. Le premier est d'empêcher que l'ignorance, en principe, soit une excuse pour obéir aveuglément et automatiquement. Si croyance il y a, elle est consciente et choisie, de même que, si l'on est assez intelligent pour comprendre un ordre, ainsi que le rappelle Rancière, c'est qu'on est également assez intelligent pour le comprendre et, en puissance, pour le donner. Il n'y a pas par fatalité ou par nature de donneurs d'ordre et d'exécutants, de maîtres et d'esclaves. Agir est choisir, comprendre est être égal.

Deuxièmement, l'équivalence possible entre obéissance et responsabilité qu'on peut trouver chez Aristote indique bien que l'obéissance est requise, avec sa part variable d'ignorance et de méconnaissance, pour des raisons pragmatiques, d'efficacité et d'urgence. Celui ou celle qui obéit pourrait en savoir plus. Mais le temps manque. Et qui obéit en sachant tout autant que celui ou celle qui commande obéit pour permettre l'action collective la plus efficace.

Suivant cette perspective, ce sont bien des motifs pratiques qui expliquent l'obéissance sans pour autant la justifier comme un choix automatique. Les limites relatives et complexes de notre responsabilité correspondent (ou répondent) à la méconnaissance qui explique notre obéissance et que nous pourrions toujours réduire.

Les situations de crise ne modifient sans doute pas cette structure. Mais elles en portent les tensions à l'extrême.

3. Temps de crise : caractère conjoint de ces deux normes et conditions pratiques de l'obéissance

En tant de crise, l'obéissance semble à première vue s'imposer. Pour des raisons d'efficacité, parce que le temps ne permet pas le partage de toutes les informations, les personnes devraient obéir aux ordres sans les discuter et en effaçant le plus possible leur pouvoir individuel au nom de la sécurité et de la survie du groupe. La dureté des groupes de résistance à l'égard de leurs membres faits prisonniers ou torturés, étudiée par Michel Chaumont dans *Survivre à tous prix ? Essai sur l'honneur, la résistance et le salut de nos âmes*, illustre ces impératifs à l'extrême. Les devenir logiques possibles, leur dureté et la netteté de leurs embranchements doivent s'imposer face aux exigences et aux désirs individuels, à cause de la situation.

Néanmoins, la responsabilité est également, dans les situations de crise, un impératif. Il y a une responsabilité accrue, car chacun doit « donner le maximum ». Mais aussi et surtout parce que les temps de crise sont par définition des moments d'inconnu et d'expectative, de nouveautés présentes et à venir (qui sont aussi, corrélativement, découvertes dans le passé). Nul n'est sûr que les supérieurs

savent, y compris les supérieurs, et il y a ainsi une demande générale de responsabilité au nom de laquelle tout le monde doit s'adapter aux circonstances. Cette demande s'enracine dans la possibilité de savoir qui fonde la responsabilité : chacun peut croire savoir plus, mieux ou autrement que les autres. Autant de raisons, bonnes ou mauvaises, de ne pas suivre les autres.

En temps de crise, l'obéissance et la responsabilité sont moins alternatives que conjointes, voire fusionnées : il faut faire preuve d'obéissance *et* de responsabilité. Encore une fois, des motifs pragmatiques l'expliquent, sans que cette explication soit une solution à la tension que les crises produisent entre l'obéissance et la responsabilité. Ce qui est recherché, pour des raisons d'adaptation et de lutte contre la situation de crise (d'adaptation dans la lutte contre la situation et de lutte sans compromis avec ce que la situation produit de mauvais), c'est, en même temps, le maximum d'efficacité et le maximum de souplesse. On veut que des règles rigoureuses soient suivies tandis que chaque inattendu doit trouver une réponse appropriée. S'appuyer sur des algorithmes est indispensable, mais l'attention à chaque cas est également requise.

Mais comment réfléchir dans l'urgence ? Comment concilier la fluidité permise par les règlements avec l'éclat critique de chaque cas ? Comment faire une place au singulier dans l'usage impérieux de l'ordre ? Que les situations de crise fassent apparaître la nécessité d'y répondre par des procédés prévus en amont et, au minimum, sur les bases de ce que l'on faisait avant qu'elles ne surviennent, n'empêche aucunement qu'elles posent aussi le problème de nos capacités à délibérer dans la tourmente, à maintenir une réflexion éthique et politique dans l'urgence.

Il n'est peut-être pas possible de répondre de manière générale à ce problème, en tant qu'une réponse générale supposerait, de façon contradictoire, que la singularité des situations de crise puisse être entièrement saisie dans des règles *a priori*. Certes, les crises ressemblent les unes aux autres, puisqu'on peut les reconnaître quand elles se produisent, au point où le concept de crise fait partie des concepts analytiques des maladies. Mais il n'y a de crise que sur fond d'inconnu du présent et, de ce fait, de l'avenir, ce qui exclut que tous les devenir d'une crise puissent être prévus par avance. D'une crise, le malade se remettra ou périra, et les possibilités du présent sont fixées par la nature même des crises. Mais si le malade périt, qui peut prédire ce que sa mort aura pour conséquences pour ses proches et la société dans laquelle le malade se tenait ? La crise permet de reconnaître l'inconnu dans les formes qui permettent sa survenue, mais cela ne signifie pas du tout que l'inconnu y soit illusoire ou secondaire.

La multiplicité des formes possibles de désobéissance permet cependant de souligner, encore une fois, l'importance des jugements pragmatiques en situation de crise dans nos manières éventuelles de singulariser certaines de nos décisions ou certains cas, avec toutes les limites et les risques que ces appréciations comportent.

Nos actes de désobéissance reposent en effet, pour l'essentiel : sur des jugements au sujet de nos propres connaissances (qui justifient, par leur solidité, la désobéissance) ; au sujet de nos propres méconnaissances (qui nous amènent à désobéir plus ou moins fortement) ; au sujet de l'obéissance, présente et à venir des uns et des autres (qui étendent plus ou moins les possibilités et les conséquences de la désobéissance). Au travers de chacun de ces jugements, ce sont des calculs d'efficacité qui sont faits, sur fond d'incertitude. Par exemple, on peut choisir de désobéir silencieusement ou bruyamment en fonction des soutiens attendus, au nom d'une valeur collective et en s'appuyant sur elle (comme dans le cas de la désobéissance civile), frontalement par une révolte contre les chefs ou, ce qui est sans doute la forme la plus courante de désobéissance, par une altération des activités commandées (par arrêt momentané ou ralentissement, comme dans les différentes formes de grève, ou par excès de zèle de telle sorte que l'application systématique des règles les rende inapplicables).

Il y a là autant de stratégies et de paris plus ou moins prudents, sur le moment présent et sur ses suites possibles, par où l'on voit que la désobéissance a bel et bien partie liée avec la responsabilité. Désobéir, c'est être responsable, c'est-à-dire réfléchir et calculer pour réussir ce que l'on entreprend.

Par les principes qu'expriment les notions de responsabilité et d'obéissance ainsi que par les jugements pragmatiques que ces principes impliquent, on voit que ces deux normes canoniques de nos actions sont, en tous cas, sans cesse imbriquées. Les crises, en ce sens, n'ont peut-être rien de spécifique, si ce n'est de nous rendre vigilants sur les différentes formes de vigilance dont nous pouvons faire preuve dans nos actions tandis que nous suivons des règles qui nous ont été indiquées.

La corrélation de ces deux normes éthiques et politiques a toutefois ces limites, très claires. Désobéissance (et obéissance) sont certes liées à des horizons pragmatiques d'espoir et de réalisation. Elles supposent des autres des formes de ralliement et de jugements à venir. On ne prend pas la responsabilité de désobéir, dans les formes de son choix, sans aucun espoir, et si l'espoir peut être une question de principe, il ne peut aller sans hypothèses précises sur l'avenir.

Mais l'on peut aussi désobéir, de fait, en étant irresponsable, sans souci des conséquences de son acte de désobéissance, sinon pour soi. La désobéissance du fainéant peut n'être ni liée au sort des autres ni liée à une politique : elle se fait, de la sorte, sans responsabilité.

Ce qui est indiqué par là, relativement au couple de la désobéissance et de la responsabilité et relativement aux problèmes éthiques ou politiques que ce couple peut poser, est que l'on ne peut pas comprendre tous les choix que nous faisons à partir de lui. L'obéissance et la responsabilité ne sont pas le tout de l'éthique et de la politique, ce qu'on peut établir de façon plus ou moins large, d'abord à partir de nos différents rapports possibles aux règles en fonction de la nature de ces règles, ensuite à partir des différentes visées que peuvent avoir l'éthique et la politique.

4. Étroitesse et conditions de l'obéissance et de la responsabilité

La responsabilité réside dans des jugements de conformité entre des actes et des modèles collectifs de l'action, l'obéissance tient à la mise en rapport des individus et des règles. De ce point de vue, il faut d'abord relever que tout rapport à une règle n'est sans doute pas un rapport d'obéissance, ou pas de manière évidente. Nos manières de parler, là encore, l'indiquent. On n'obéit pas à une règle de cuisine, on la « suit ». On n'obéit pas non plus à un traitement médical, on « l'observe », même si l'on obéit à son médecin. Il y aurait des règles dont on tient compte suivant un rapport d'obéissance, et d'autres types de règles qui ne permettraient pas ce rapport.

On peut noter que les variations lexicales précédentes reposent au moins en partie sur le rapport des règles à l'imprévisible. Là où la désobéissance peut avoir des conséquences à la fois inconnues et de grande ampleur, le non suivi d'une recette de cuisine est supposé avoir des conséquences limitées, tandis que la multiplicité des conséquences d'un traitement médical implique que même l'obéissance au médecin doive s'accompagner d'une observation de tout ce que le traitement provoque (que le médecin auquel on obéit est supposé maîtriser au moins en partie, ce pourquoi on lui obéit).

Suivant cette piste, les règles qui supposent d'y obéir ou d'y désobéir semblent être, par excellence, les lois - au sens juridique et non pas physique du terme. Au-delà des sanctions qui sont censées découler de leur irrespect, elles ont en effet pour caractéristique d'être arbitraires (issues de choix qui auraient pu être autres), c'est-à-dire de fermer tout un ensemble de possibilités que leur irrespect permet *a contrario*. Désobéir à une loi juridique, c'est-à-dire humaine, est toujours possible d'une infinité de façons et ouvre à une infinité de possibilités dont la maîtrise est totalement incertaine, autant sur le plan des conséquences pénales que sur celui des suites sociales et interindividuelles que l'irrespect d'une loi peut provoquer.

Et à l'inverse, les règles fondées sur des connaissances scientifiques ne semblent pas se prêter à ce qu'on y obéisse ou qu'on y désobéisse. Fondées sur l'analyse des régularités naturelles, elles cherchent précisément à ne pas être arbitraires, ni dans leur énoncé, ni dans ce qu'elles permettent de prévoir, de manière sinon certaine du moins probable. Ces règles, qui ne sont pas des « lois » mais des « normes », hiérarchisent un certain nombre de possibilités en les décrivant avec leurs causes et leurs conséquences, en établissant des préférences, sans cependant exclure aucune possibilité en tant que toutes se produisent naturellement, sans que l'on puisse prétendre absolument pouvoir ou devoir les empêcher et les éteindre. Les différents mécanismes qui provoquent par exemple les tachycardies sont connus et scientifiquement décrits. Leurs conditions étant données (respiratoires, du muscle cardiaque ou autres), ils se produisent nécessairement et logiquement. Les normes sanitaires

consistent à fixer certaines valeurs, de rythme cardiaque et de durée, suivant lesquelles certaines tachycardies, mais pas toutes, doivent être combattues sous peine de dégradations physiologiques et fonctionnelles prévisibles.

Alors qu'on cherche par les « lois » à exclure totalement certaines possibilités de fait sans en maîtriser ni toutes les causes, ni tous les effets (par exemple les homicides), on cherche ainsi par les « normes » à réduire certaines formes de ces possibilités - non la possibilité d'un rythme cardiaque rapide mais certaines formes possibles de rythme cardiaque rapide, non le fait de la baisse de vision, mais certains seuils dans cette baisse. Si, à chaque fois, il s'agit de lutter contre des possibles en différenciant des possibles et en agissant sur eux, le rapport au possible n'est pas le même avec les lois et avec les normes. Avec ces dernières, on ne peut prétendre empêcher la réalisation de fait des possibilités que l'on combat, même idéalement, car ces possibilités se réalisent nécessairement au moins en partie ou de manière ponctuelle.

On peut comprendre par là que les lois juridiques et les normes n'impliquent pas de la même manière les volontés humaines et notre liberté : en tant que ce qui produit l'anormal est toujours à l'œuvre de telle sorte que l'anormal soit toujours en cours de réalisation, nous ne pouvons être tenus comme étant complètement à l'origine de l'anormal. Nous ne pouvons être totalement responsables de nos anormalités. De même, il ne saurait être question de seulement obéir ou désobéir aux normes, dans la mesure où une part de notre rapport à elles nous échappe fatalement, dans la mesure où nous sommes pris en permanence dans le réseau de causes et d'effets qui produit les normes et l'anormal, les causes et les effets du normal et de l'anormal. Nous ne pourrions pour cette raison qu'essayer de « suivre » les normes, le chemin qu'elles tracent de manière prévisible aux côtés d'autres chemins tout aussi prévisibles, bien que considérés comme anormaux.

Vis à vis des normes, il n'y aurait donc, en toute rigueur, pas d'obéissance à avoir ou de responsabilité à exercer. Notre rapport aux normes sanitaires, et en particulier médicales, en témoigne. Nous ne sommes pas sanctionnés en cas de non suivi des préconisations des médecins (hors mise en danger de la vie d'autrui), pas plus que nous ne pouvons être considérés comme coupables de notre état de santé. Il en va plus généralement ainsi en matière sanitaire. Des sanctions peuvent certes être prévues si ces normes sanitaires ne sont pas respectées. Cependant, on exige alors non pas que certaines possibilités ne se réalisent jamais, mais que les procédures visant à empêcher au maximum la réalisation de ces possibilités aient été appliquées, et que les contrôles visant à vérifier la non réalisation de ces possibilités aient été effectués. Personne n'est coupable de l'existence d'une nourriture avariée, on ne peut l'être que de l'avoir entreposée, préparée ou servie sans les vigilances exigées.

En un mot, notre rapport possible à une prescription médicale, ou à une norme en général, n'est pas d'obéissance ou de désobéissance, il est d'accepter ou de refuser.

Cette brève distinction entre normes et lois, entre suivi et obéissance, peut permettre de circonscrire les limites éthiques et politiques des notions d'obéissance et de responsabilité, et d'en appeler à d'autres repères face aux crises. C'est ici l'intérêt de cette distinction, car elle devrait être, pour elle-même, beaucoup plus affinée.

5. Quels autres repères que l'obéissance et la responsabilité pour lutter contre les crises ?

Une idée simple bien qu'apparemment très paradoxale peut se tirer des analyses précédentes. Nos rapports aux normes sanitaires ne seraient pas à concevoir en termes d'obéissance ou de responsabilité, ce qui implique que l'éthique médicale ou les politiques sanitaires ne pourraient pas non plus être conçues à partir de ces notions. Il peut paraître absurde de ne pas considérer la responsabilité dans l'éthique médicale, et de réfléchir aux politiques de santé sans prendre en compte l'obéissance des populations à ces politiques.

Pourtant, la responsabilité n'est sans doute pas le tout de l'éthique médicale, bien qu'elle y soit indispensable : il s'agit moins de se passer de l'idée de responsabilité en éthique que de compliquer cette idée, de la faire se croiser avec d'autres de telle sorte qu'elle devienne clairement insuffisante.

On accordera sans doute qu'il serait très réducteur de fonder l'éthique médicale sur la maîtrise des décisions qui sont prises et des actions qui s'ensuivent, conformément à des modèles collectifs auxquels il faudrait seulement se conformer (obéir) pour être responsable. En matière de soin en effet, le bien qu'il s'agit d'atteindre ou la bonne manière d'agir qu'il s'agit de mettre en œuvre supposent parfois de s'écarter des modèles face à l'incertain, au risque de plonger plus encore dans l'incertain, que cela soit en termes de manière de faire ou en termes de valeurs. On pourrait dire que l'éthique médicale est, pour ces raisons, plus affaire de souci ou d'attention que de responsabilité. Mais, d'une part, elle est aussi affaire de responsabilité et, d'autre part, le souci tout comme l'attention qui y sont requises n'y sont pas de simples efforts ou de simples facultés, mais aussi une question de métier, de technique. C'est pourquoi le terme d'éthique est peut-être encore le meilleur pour signifier l'ensemble de ce qui serait idéalement requis dans l'exercice de la médecine - dont la responsabilité n'est, bel et bien, qu'une partie.

D'un point de vue politique, les choses sont encore plus complexes. Si nous n'avons pas, la plupart du temps, à obéir aux normes médicales, ce n'est pas le cas, comme on l'a dit, pour certaines normes sanitaires (par exemple alimentaires), et aussi pour certaines (rares) normes médicales, dont les

vaccinations obligatoires. Il y a donc parfois un passage des normes médicales aux obligations légales, auquel cas les questions liées à l'obéissance et à la désobéissance se posent sans ambiguïtés.

Mais que peut-on faire de l'obéissance lorsqu'aucune obligation de ce genre n'est adoptée ? Dans ce cas, il semble que l'on ne puisse la lier qu'à des modèles sociaux tacites et ressentis comme majoritaires, à partir desquels notre responsabilité est implicitement jugée et évaluée. Les contraintes qui accompagnent alors l'obéissance (en dessinant en creux les conséquences de la désobéissance) se retrouvent quant à elles nécessairement enracinées dans les cadres immédiats de nos actions, puisqu'aucune sanction juridique plus ou moins lointaine ne menace. C'est ainsi par la modification des conditions de ce que nous pouvons faire - conditions individuelles ou environnementales - que nous pouvons être amenés à obéir à certaines normes sanitaires, plus exactement à être contraints de les suivre sans qu'aucune loi n'oblige à le faire (nous tombons par exemple malades ou notre présence devient redoutée et indésirable pour certaines personnes ou à certains endroits).

Bref, dire qu'il peut y avoir obéissance en l'absence d'obligation (légale, de commandement, etc.) est au fond imprécis ou abusif : étant donné la matérialité et la relativité circonstancielle de ce qui fonde ce type d'obéissance, variable en fonction des lieux ou des gens avec lesquelles nous sommes, il faudrait plutôt parler de contrainte. Certes, comme nous l'avons vu, l'obéissance et la désobéissance par obligation se fondent aussi sur des calculs pragmatiques à partir desquels nous choisissons quoi faire et comment. Mais elles se font, d'une part, à partir d'un accord ou d'un désaccord général avec un ordre qui prétend rester valable quelles que soient les variations de circonstances. Elles se décident, d'autre part, par rapport à de l'inconnu irréductible que l'obéissance admet et que la désobéissance prétend mieux connaître que les commandements. Agir par rapport à la contrainte se fait sans autre boussole que celle des circonstances *et* des choix variables du moment où les formes de l'inconnu ne sont qu'immédiates, liées à ce moment et pas à des inconnus plus lointains. Il faut ainsi souligner le caractère peu politique de ce genre d'action suivant les contraintes, dans la mesure où l'efficacité des dites contraintes peut reposer uniquement sur l'inquiétude immédiate que chaque individu peut avoir de ses capacités d'action et du regard critique des autres individus qu'il rencontre relativement à des choix ponctuels - et non pas sur un rapport systématique de soi-même avec les autres impliquant une cohérence de ses actes, ou la recherche de cette cohérence.

Ces limites ou cette pauvreté politique des normes médicales lorsqu'elles ne sont pas inscrites dans des obligations légales n'impliquent pas du tout que les politiques sanitaires ne pourraient être que faiblement ou imparfaitement politiques à moins de reposer sur des obligations légales. Ces limites permettent de supposer, au contraire, que les politiques sanitaires ne pourraient être pleinement déployées que sur d'autres bases, alternatives ou complémentaires que celles de la responsabilité et

de l'obéissance. Et plus largement, nous pourrions faire de la politique qui ne soit pas essentiellement fondée sur ces deux notions.

C'est le rapport au temps de la responsabilité et de l'obéissance qui permet d'esquisser le plus simplement cette idée. Ces deux notions permettent chacune et conjointement de juger de nos actes au cas par cas, tel que ceux-ci sont faits un par un, et tel qu'ils s'inscrivent dans un enchaînement dont les étapes peuvent être suivies - jusqu'où un chef est-il responsable ? À partir de quand un ordre n'est-il plus pertinent ? Ce lien à chacun de nos actes et à la manière dont ils se lient de proche en proche explique l'accointance des idées de responsabilité et d'obéissance avec les situations de crise et d'urgence : chaque acte compte alors, dans ses rapports avec les horizons les plus immédiats.

Certaines prévisions, projections, décisions, ne sont cependant pas de ce type, lorsqu'il faut par exemple engager le long terme, ce qui implique à la fois une part de pari, une part de fermeté, et d'être prêt à des réajustements partiels. On peut croire que dans ce genre de cas, un accord collectif est requis alors que nul ne peut être tout à fait certain de la justesse des décisions prises, et que certaines valeurs doivent être privilégiées au risque de se fourvoyer. De quelle maladie, de quels malades faut-il *en priorité* essayer d'améliorer le soin dans la prochaine décennie ? Répondre à ce type de question implique sans doute de la responsabilité et d'obéir à certaines valeurs mais rien, ni dans la question, ni dans les circonstances, ni dans nos modèles actuels, ne permet de dire complètement envers qui nous devons être responsables ni à quelles valeurs privilégiées nous devons obéir. Les discussions et décisions doivent s'adjoindre d'autres bases que celles de l'obéissance et de la responsabilité lorsque nous ne sommes pas dans le temps court des crises, et que nous pouvons aménager de quoi en éviter certaines et en surmonter d'autres dans les temps futurs.